

Les mentions figurant sur les papiers d'affaires et le site Internet des entreprises (Art. L. 123-237 C. com.)



Toutes les personnes immatriculées au Registre du commerce et des sociétés sont tenues de faire figurer sur leurs papiers d'affaires et autres documents de l'entreprise certaines mentions.

■ ■ ■ **Documents et supports sur lesquels doivent apparaître les mentions prévues par le Code de commerce :**

Les personnes concernées doivent faire figurer ces mentions sur :

- leurs factures
- leurs notes de commandes
- leurs tarifs
- leurs documents publicitaires
- leurs correspondances
- tous récépissés concernant leur activité et signés par elle et en son nom
- leur site Internet

■ ■ ■ **Mentions obligatoires sur les documents papiers :**

Les mentions devant figurer sur les documents papiers sont les suivantes :

- le numéro unique d'identification de l'entreprise (numéro SIREN)
- la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée
- le lieu de son siège social
- le fait qu'elle est en état de liquidation, le cas échéant
- la qualité de locataire-gérant ou de gérant-mandataire, le cas échéant
- si la société est bénéficiaire d'un contrat d'appui au projet d'entreprise, la dénomination sociale de la personne morale responsable de l'appui, le lieu de son siège social et le numéro unique d'identification.

■ ■ ■ **Mentions obligatoires sur le site Internet :**

Les mentions devant figurer sur le site Internet sont les suivantes :

- la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée
- le numéro unique d'identification de l'entreprise
- le lieu de son siège social
- pour les sociétés commerciales ayant leur siège à l'étranger les mêmes mentions que pour les documents papiers.

N.B : Pour les sociétés commerciales dont le siège est à l'étranger, les mentions devant figurer sur les documents papiers sont différentes :

- le lieu de son siège social
- le cas échéant qu'elle est en état de liquidation
- sa dénomination
- sa forme juridique
- le numéro d'immatriculation dans l'Etat où elle a son siège s'il en existe un.